

DÉPOT N° 102 DU
12 JAN. 2009

g2 b 376

"GROUPE TITEL"

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 217 500 Euros
Z.I. de Ladoux – rue Bleue
63118 CEBAZAT

RCS CLERMONT FERRAND 388 386 286

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 DECEMBRE 2008

PROCES-VERBAL

Le vingt-six décembre deux mil huit,

A onze heures,

S'est tenue au siège de la société, une assemblée générale ordinaire annuelle, à l'initiative du Président du Directoire.

Monsieur Isidore FARTARIA préside la réunion et fait émarger la feuille de présence, à l'assemblée générale, par chaque associé présent, ainsi que par les représentants d'associés absents.

Le secrétariat de la séance est confié à Monsieur Alain BIONNIER.

Après avoir arrêté la feuille de présence, le bureau constate que le quorum exigé par les statuts est atteint.

L'assemblée est donc régulièrement réunie et en mesure de statuer sur la question à l'ordre du jour, inscrite sur la convocation, qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Il est laissé à la disposition des associés les pièces justificatives des convocations, la feuille de présence. Indication faite que les associés ont pu exercer leur droit de communication conformément aux prescriptions statutaires.

Ordre du jour :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs à conférer.

Les débats sont, ensuite, ouverts pour permettre aux associés de présenter leurs questions ou observations.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le bureau de l'assemblée décide de passer au vote des résolutions, qui donne les résultats suivants :

RESOLUTION UNE

L'assemblée générale des associés décide de nommer :

- en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet « TRASSOUDAINE BARTHELEMY & ASSOCIES », sis 44 avenue Jean Jaurès à CHAMALIERES (63400), représentée par Monsieur Arnaud TRASSOUDAINE ;

- en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, Madame Marie-Pierre BARTHELEMY, élisant domicile au 44 avenue Jean Jaurès à CHAMALIERES (63400) ;

et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos en 2013, qui aura lieu en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les co-commissaires ainsi désignés déclarent accepter les mandats qui leur sont confiés.

RESOLUTION DEUX

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qui en découleraient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

A l'issue du vote, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Monsieur Isidore FARTARIA

Monsieur Alain BIONNIER